



Rapport annuel 2018

sur le Prix et la Qualité du Service public
de l'Assainissement Collectif



SOMMAIRE

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	3
Organisation administrative du service	3
Conditions d'exploitation du service	3
Prestations assurées dans le cadre du service	3
Présentation du système de l'assainissement collectif	4
La station de Bruté	4
La station du bourg de Bangor	4
La station du Skeul	4
La station du Petit Cosquet	4
La station de Grand Cosquet	5
La station de Bordehouat	5
Les chiffres clés du service	6
Nombre d'abonnés et volumes traités	7
LA QUALITÉ DU SERVICE	10
Bilans annuels des stations de traitements	10
Les nouvelles stations à filtres plantés de BANGOR	10
Les stations par lagunage naturel de LOCMARIA	13
La station de Bruté à LE PALAIS	16
Campagne d'épandage	20
Les matières de vidange	21
Les faits marquants de l'exercice	21
ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT	22
Prix du service de l'assainissement	22
FONCTIONNEMENT DU SERVICE	25
Travaux engagés au cours de l'exercice	25
Frais de fonctionnement du service	26
État de la dette	27
Amortissements réalisés	28
Recettes du service	28
Équilibre des comptes	29
Prévisions des travaux en 2019	30
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	31
Indicateurs descriptifs des services	31
Indicateurs de performance du service	32
ANNEXES	33



TITRE 1^{er}

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

Organisation administrative du service

La Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer regroupe les communes de BANGOR, LE PALAIS, LOCMARIA et SAUZON. Le siège social de la collectivité est situé à Haute Boulogne sur la commune de LE PALAIS [56360].

Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en affermage.

Le délégataire du service public est la SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT URBAIN ET RURAL (SAUR) en vertu d'un contrat de délégation ayant pris effet le 1^{er} janvier 2007.

Ce contrat, d'une durée de 15 ans, prendra fin le 31 décembre 2021.

Prestations assurées dans le cadre du service

Dans le cadre du contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif, les prestations confiées à la SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, Fonctionnement, surveillance et entretien des installations.
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation et traitement des doléances
Mise en service	Contrôle des nouveaux branchements et assistance à l'intégration dans le patrimoine communautaire des installations nouvelles
Entretien	Ensemble des installations de collecte et de traitement des effluents dans le périmètre du service
Renouvellement	Ensemble des équipements électriques et électromécaniques des stations de traitement, postes de relevage. Canalisation de collecte pour des longueurs inférieures à 6 mètres linéaires (ml).
Prescriptions particulières	Assistance à la collectivité lors des demandes d'urbanisme

Les travaux de génie civil et de réseaux au-delà de 6 ml sont du ressort de la collectivité.

Présentation du système de l'assainissement collectif

Actuellement le réseau de collecte comprend six bassins versants :

- Le bassin de Le Palais et Sauzon,
- Le bassin du bourg de Bangor,
- Le bassin du bourg de Locmaria,
- Le bassin d'Envague/Kervilahouen/Petit-Cosquet à Bangor
- Le bassin de Bordehouat à Locmaria,
- Le bassin du Grand Cosquet à Locmaria.

Le réseau de collecte gravitaire en place est de **58,2 km** et celui sous pression (canalisations de refoulement) est de 30,2 km. **49 postes** de refoulement publics assurent le transfert des effluents soit vers des réseaux gravitaires soit vers les stations de traitement.

Chaque bassin correspond à une station de traitement des eaux usées caractérisée par sa capacité épuratoire :

La station de Bruté

Implantée sur le territoire de la commune de LE PALAIS, elle ne reçoit plus que les effluents des seules communes de LE PALAIS et SAUZON depuis la mise en service des STEP de BANGOR les 26 et 27 septembre 2017. Elle a été mise en service le 15 octobre 2013 et peut traiter les eaux usées de 8 000 équivalents habitants. La charge de pollution acceptable sur la station de Bruté est de 480 kg/jour de charge organique et sa capacité hydraulique est de 3 000 m³/jour en hiver et 3 700 m³/jour en été.

La station du bourg de Bangor

Implantée entre l'abattoir et l'aérodrome, cette station reçoit les eaux usées issues du bourg de BANGOR et fonctionne sur le principe des filtres plantés de roseau. **Elle a été mise en service le 27 septembre 2017.** Elle a été dimensionnée pour traiter la pollution de 1 350 équivalents habitants soit 81 kg/jour de charge organique et un débit de 280 m³/jour.

La station du Skeul

Implantée au sud du village de Borvran, cette station reçoit les eaux usées issues du bourg de LOCMARIA et fonctionne sur le principe du lagunage naturel. Elle a été dimensionnée pour traiter la pollution de 1 000 équivalents habitants soit 60 kg/jour de charge organique et un débit de 150 m³/jour.

La station du Petit Cosquet

Implantée sur la route Kernest/Petit-Cosquet, cette station reçoit les eaux usées issues des villages d'Envague, Kervilahouen et Petit-Cosquet et fonctionne sur le principe des filtres plantés de roseau. **Elle a été mise en service le 26 septembre 2017.** Elle a été dimensionnée pour traiter la pollution de 600 équivalents habitants soit 36 kg/jour de charge organique et un débit de 110 m³/jour.

La station de Grand Cosquet

Implantée entre le village de Grand Cosquet et Ty Séveno sur la commune de LOCMARIA, cette station traite les effluents collectés actuellement dans le seul village de Grand Cosquet. Ce lagunage naturel peut recevoir les eaux usées de 500 équivalents habitants et éliminer une pollution de 30 kg/jour de charge organique pour un débit journalier de 75 m³.

La station de Bordehouat

Implantée au sud du village de Bordehouat à LOCMARIA, cette station (lagunage naturel) traite les eaux collectées dans le village mais aussi celles en provenance du camping de Port Andro en période estivale. La capacité de cet ouvrage est de 400 équivalents habitants soit 24 kg/jour de charge organique et 60 m³/jour d'effluents.

Les chiffres clés du service

Données techniques	2017	2018	Variation N/N-1
Nombre de station d'épuration	6	6	-
Nombre de postes de relevage	49	49	-
Linéaire de conduites (gravitaire+ refoulement)	86 425 ml	88 368 ml	+ 2,2 %
Capacité épuratoire existante en EH	11 850 EH	11 850 EH	-

Données Usagers	2017	2018	Variation N/N-1
Nombre d'usagers facturés	3 422	3 539	+ 3,4 %
Volumes assujettis en m ³	255 396	262 548	+ 2,8 %
Consommation moyenne par abonné en m ³	74,6	74,2	- 0,5 %

Indicateurs quantitatif et qualitatif	2017	2018	Variation N/N-1
Volumes épurés en m ³	376 736 ¹	438 060	+ 18 %
Quantités de boues produites en t de MS	147,37	170,91	+ 16 %
Rendement réseau (V traité/ V facturé)	143 % ²	166 %	- 16 %
Bilans journaliers d'auto surveillance réalisés	18 u	22 u ³	-

1 On considère 52 308 m³ pour les STEP de Locmaria au vu de l'évolution des temps de pompage par rapport à 2015 (314 798 m³ traités sur la STEP de Bruté en 2017, 4 783 m³ sur la STEP du bourg de Bangor et 4 847 m³ sur la STEP du Petit Cosquet).

2 Le rendement est vraisemblablement surestimé (du fait de volumes estimés sur les STEP de Locmaria) et favorisé par une pluviométrie très faible en 2017 : 303 448 m³ en entrée de la STEP de Bruté en 2017 soit - 25,7 % par rapport à 2016.

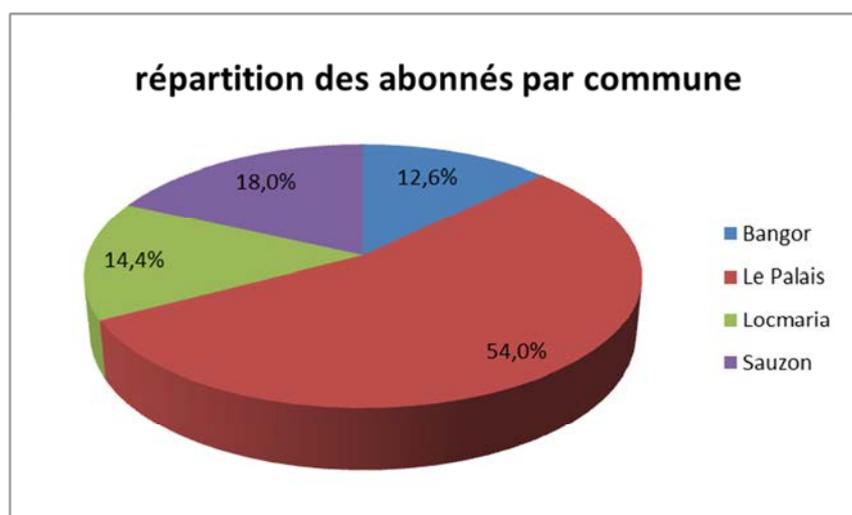
3 Deux contrôles par an pour les STEP du bourg de Bangor, du Skeul, de Petit Cosquet, de Grand Cosquet et de Bordehouat, douze contrôles par an pour la STEP de Bruté

Nombre d'abonnés et volumes traités

L'évolution du nombre des abonnés varie selon les communes et les années de 1 à 4 % :

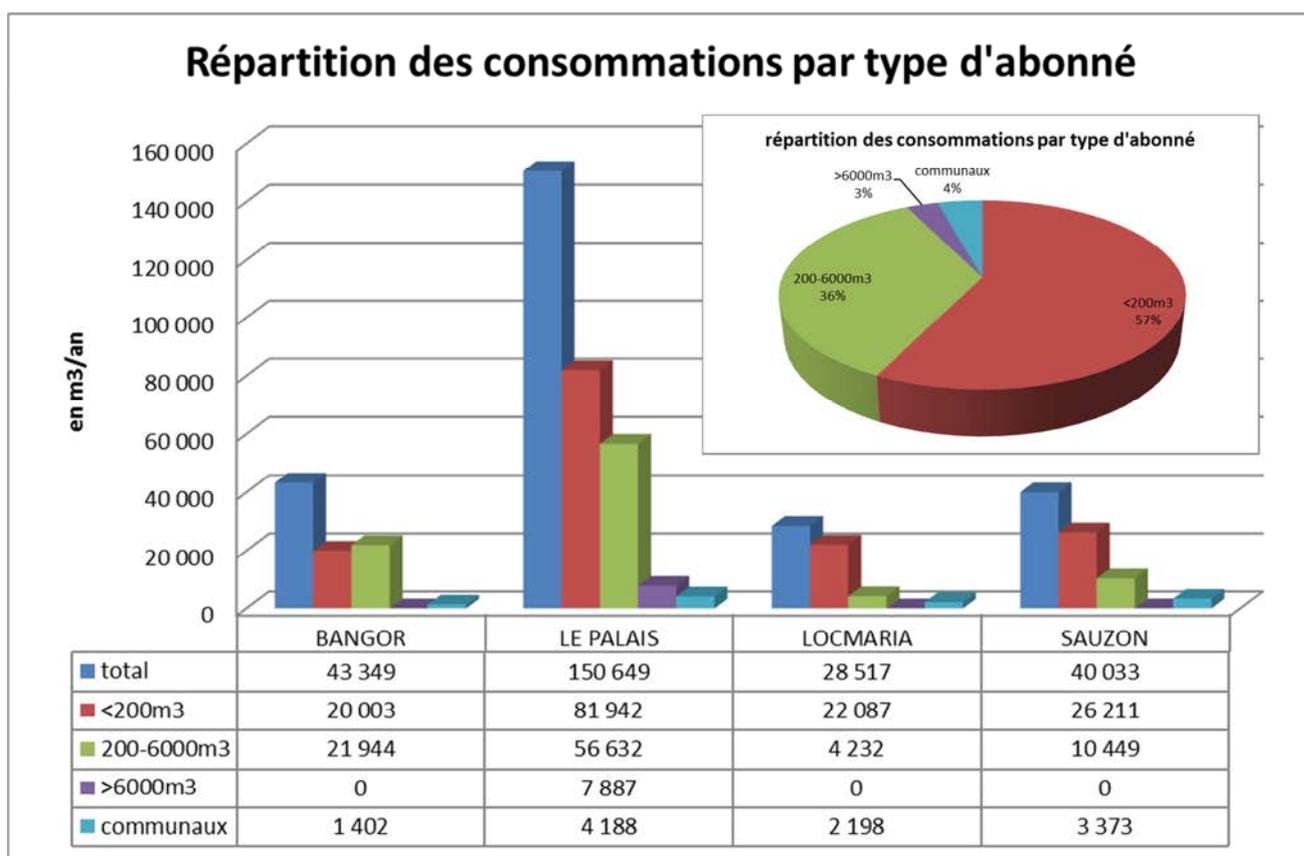
Nombre d'usagers	2016 N-2	2017 N-1	2018 N	Variation N/N-1
Bangor	436	443	447	+ 0,9 %
Le Palais	1 814	1 867	1 946	+ 4,2 %
Locmaria	499	500	510	+ 2 %
Sauzon	610	612	636	+ 3,9 %
Belle-Ile-en-Mer	3 359	3 422	3 539	+ 3,4 %

Nota : Les branchements communaux n'apparaissent pas dans ce tableau

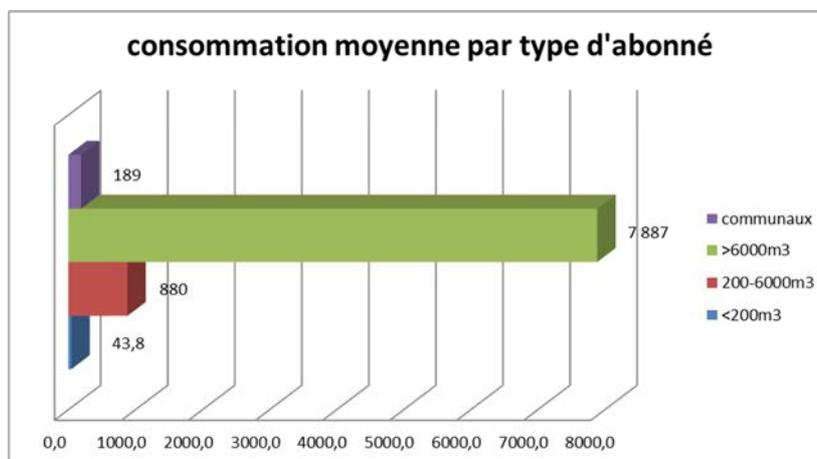


Le nombre de villages et les superficies plus importants expliquent que la proportion d'usagers du service est plus faible sur les communes de Bangor et dans une moindre mesure de Locmaria. Les communes moins étendues et plus urbaines (Le Palais et Sauzon) sont logiquement mieux desservies par le service.

En termes de volumes d'eaux usées produites, si Palais (55 %) et Sauzon (17 %) conservent environ la même importance qu'en nombre d'abonnés, Locmaria représente 11 % des volumes déversés pour 14 % des abonnés et Bangor 17 % des volumes pour 13 % des abonnés. On peut principalement l'expliquer par la présence d'établissements « gros » pourvoyeurs en eaux usées sur Bangor et d'une proportion de résidences secondaires desservies par le service assez importante sur Locmaria, y compris dans le bourg (quand les habitants principalement desservis par l'assainissement collectif sont des résidents principaux sur Palais, Sauzon et Bangor).



À noter que plus de 95 % des abonnés ont une consommation inférieure à 200 m³ par an. La consommation moyenne est de 74 m³ par abonné.



La forte présence de résidences secondaires biaise la moyenne des « petits » consommateurs. Mais si l'on estime :

- que la moitié des habitations raccordées sont des résidences secondaires,
- que leur consommation moyenne ne peut être tellement inférieure à 10 ou 12 m³/an,

on obtient une moyenne 80 mètres cubes par an et par habitation pour les résidences principales. À raison d'une moyenne de 2,2 habitants par logement, cela donne **environ 100 l/jour et par personne**. Il apparaît donc que la consommation moyenne des abonnés présents à l'année est inférieure d'un tiers à la moyenne nationale (150 l/jour/habitant).

On peut vraisemblablement l'expliquer par :

- un référentiel ancien qui ne correspond plus à la réalité (moyenne nationale plutôt autour de 120 à 130 litres par jour et par personne),
- une habitude historique (l'eau est précieuse à Belle-Ile-en-Mer, l'on y fait attention),
- un aspect technique (la pression dans les réseaux est faible, il y a donc moins d'eau à la minute à couler d'un robinet grand ouvert),
- et une réalité financière (l'eau est chère à Belle-Ile-en-Mer, on l'économise).



TITRE 2

LA QUALITÉ DU SERVICE

La qualité du service de l'assainissement se juge principalement par l'impact sur l'environnement notamment au regard :

- des bilans de pollution réalisés tout au long de l'année par l'exploitant (autocontrôle),
- des éventuelles plaintes d'usagers,
- des interventions de l'exploitant.

Bilans annuels des stations de traitements

Les nouvelles stations à filtres plantés de BANGOR

Les rejets des filtres plantés de Bangor sont soumis aux exigences de l'arrêté ministériel modifié du 21 juillet 2015 et aux arrêtés préfectoraux du 25 février 2016 pour le bourg de Bangor et du 10 octobre 2016 pour le Petit Cosquet qui préconisent en moyenne sur 24 h :

- Un rendement de 60 % ou une concentration de 150 mg/l sur le paramètre DCO (demande chimique en oxygène),
- Un rendement de 60 % ou une concentration de 35 mg/l sur le paramètre DBO5 (demande biologique en oxygène),
- Un rendement de 50 % sur le paramètre MES (matière en suspension),
- Un pH compris entre 6 et 8,5,
- Une température inférieure à 25°C.

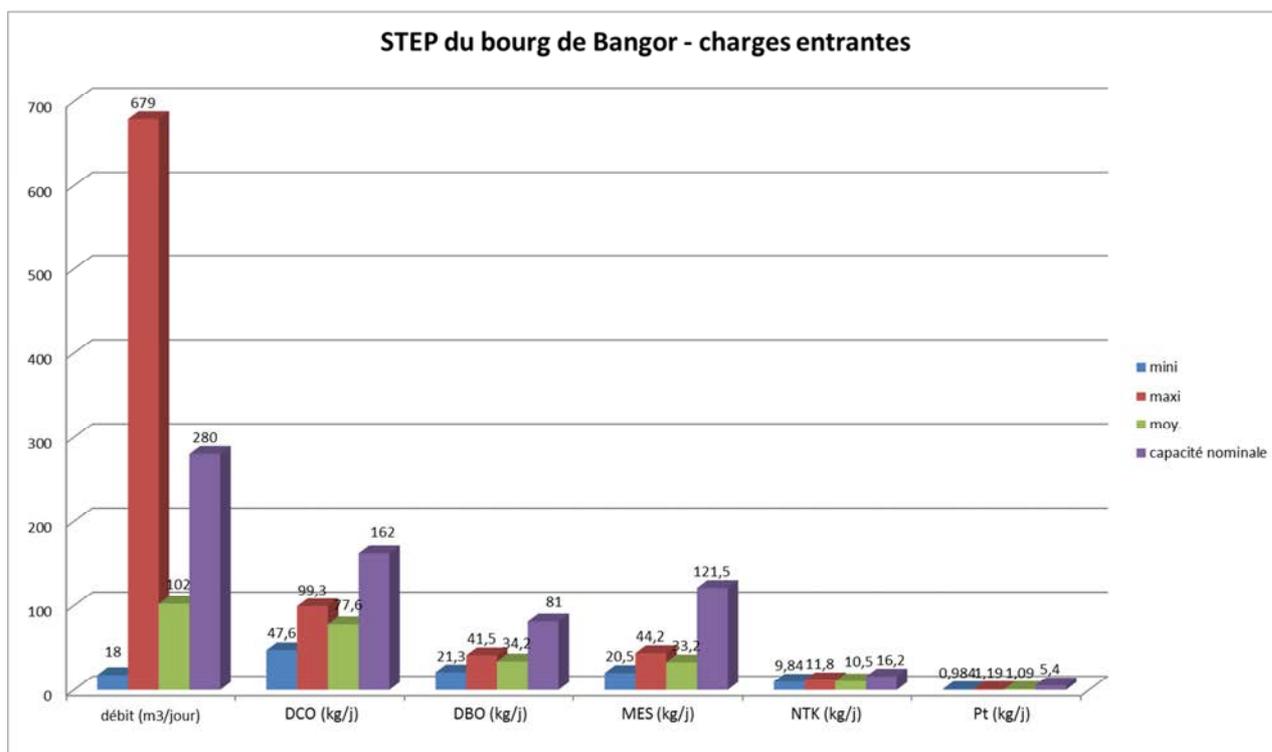
Sont demandés deux prélèvements 24 h par an (en entrée et en sortie) sur les paramètres pH, T°C, DCO, DBO5, MES, NGL, NTK, NO2, NO3, NH4, Pt.

Les débits en entrée et en sortie doivent être relevés au moins une fois par jour.

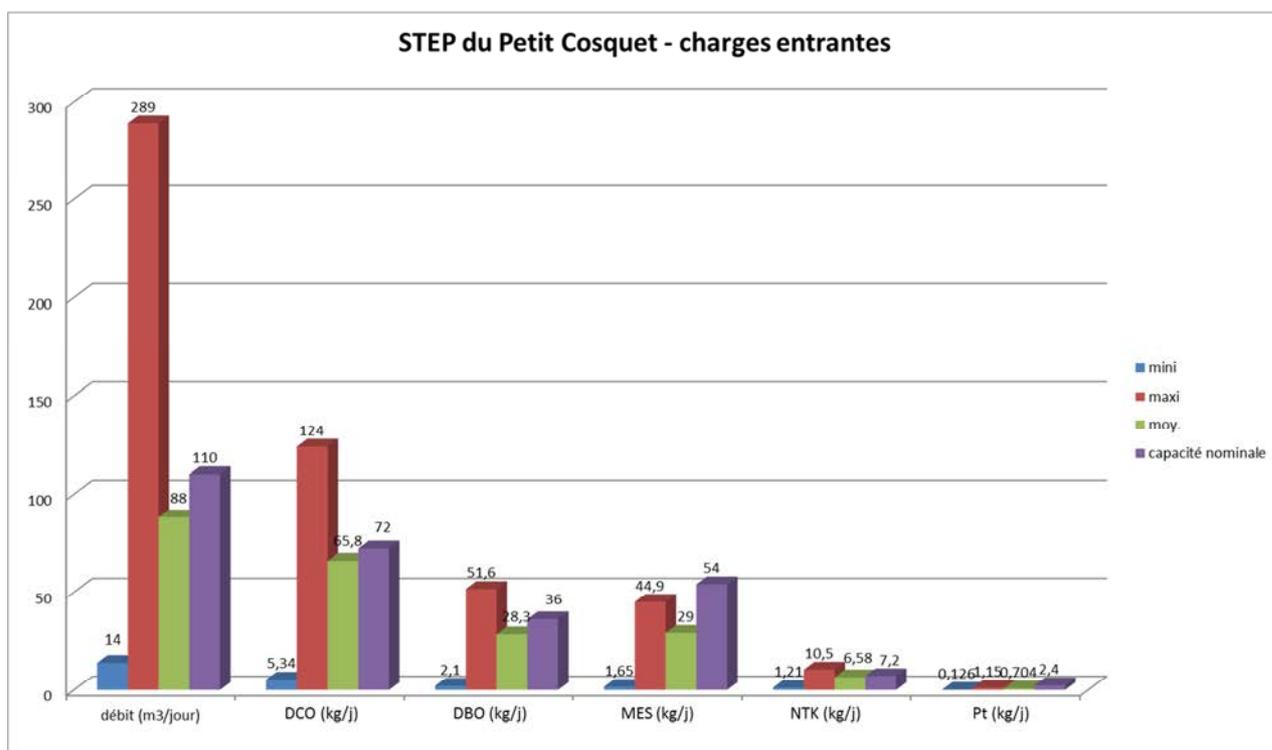
Aucun rejet ne devra intervenir entre le 1^{er} juin et le 30 septembre. Les eaux usées stockées devront être rejetées entre le 15 novembre et le 15 mars.

Prière de vous référer au lexique en annexe.

Les résultats de l'auto surveillance sont présentés dans les graphiques suivants.



On atteint moins de 48 % des capacités nominales en moyenne et moins de 62% en période de pointe sur le secteur du bourg de Bangor.



On atteint moins de 80% des capacités nominales en moyenne. Les capacités organiques nominales sont atteintes (172%) ponctuellement en période de pointe sur le secteur d'Envague

(sans que cela n'impacte les très bons résultats épuratoires et en rappelant que cela se produit en période de non rejet).

Des surcharges hydrauliques ponctuelles (250%) sont constatées en hiver par temps de pluie sur les deux secteurs concernés de Bangor.

Les abattements constatés sont les suivants :

	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt
bourg Bangor	94 à 96%	> 98%	> 99%	82 à 98%	59 à 70%
Petit Cosquet	83 à 94%	97 à 98%	> 98%	78 à 85%	> 40%
<i>seuils à respecter</i>	60%	60%	50%	/	/

On note donc que les résultats épuratoires sont bons à très bons. Des abattements très élevés sont notamment observés sur DBO5 et MES.

Les 2 STEP de Bangor respectent les contraintes de rejet imposées.

Déversements au milieu naturel lors de la collecte des effluents bruts

142 heures (soit moins de 6 jours) de déversements au milieu naturel ont été décomptées au niveau du poste de relevage des eaux usées d'Envague, principalement en février et mars 2018, lors d'épisodes pluvieux. Il s'agit de la durée pour l'année 2018 durant laquelle les volumes arrivant sur le poste d'alimentation de la station d'épuration de Petit Cosquet étaient supérieurs à la capacité de pompage. Les débords s'effectuent au niveau de port Goulphar où aucun usage sensible n'est recensé (il ne s'agit ni d'un lieu de captage, de baignade, de pêche ou de conchyliculture recensé).

De même, 22,5 heures (soit moins d'une journée) de déversements au milieu naturel ont été décomptées au niveau du poste de relevage des eaux usées du Stemper, principalement en avril 2018, lors d'épisodes pluvieux. Ce poste alimente le poste de relevage du Goélan qui alimente la station d'épuration du bourg de Bangor (située à l'aérodrome).

Les stations par lagunage naturel de LOCMARIA

Les rejets des lagunes de Locmaria sont soumis aux exigences de l'arrêté ministériel modifié du 21 juillet 2015 et aux arrêtés préfectoraux de régularisation datés du 22 février 2017 qui préconisent en moyenne sur 24 h :

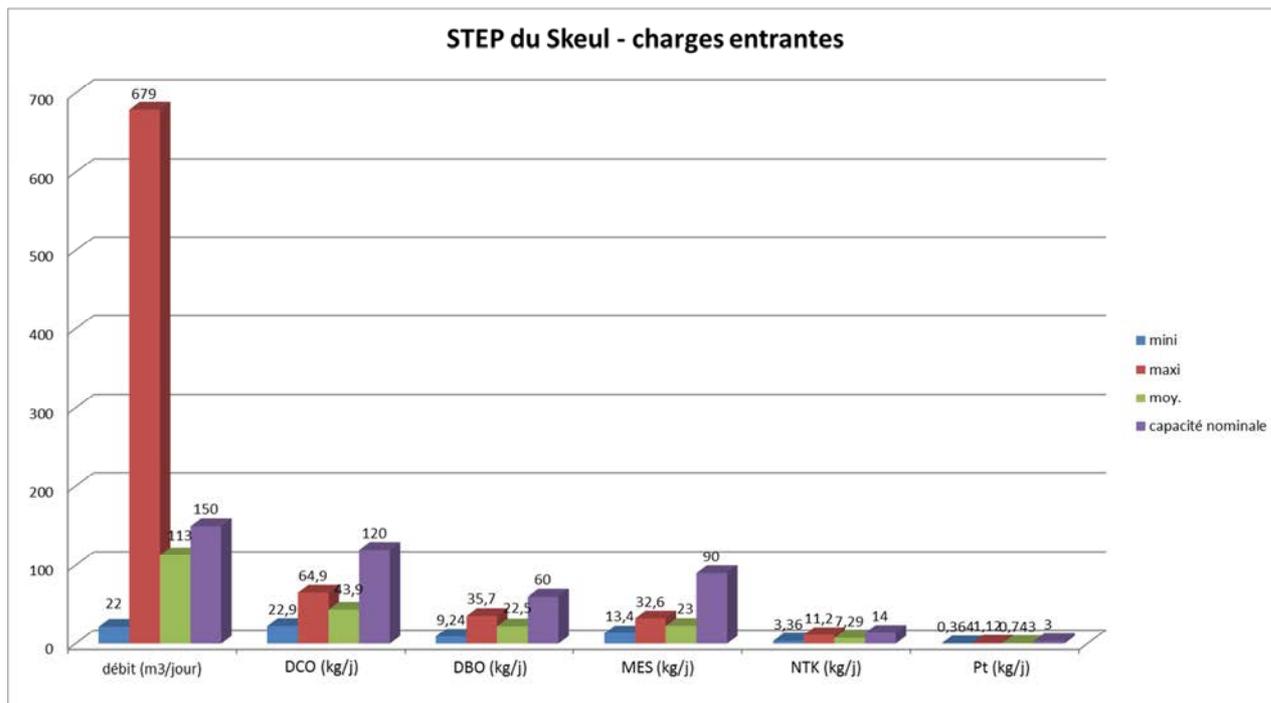
- Un rendement de 60 % ou une concentration de 200 mg/l sur le paramètre DCO (demande chimique en oxygène),
- Un rendement de 60 % ou une concentration de 35 mg/l sur le paramètre DBO5 (demande biologique en oxygène),
- Un rendement de 50 % sur le paramètre MES (matière en suspension),
- Un pH compris entre 6 et 8,5,
- Une température inférieure à 25°C.

Sont demandés deux prélèvements 24h par an (en entrée et en sortie) sur les paramètres pH, T°C, DCO, DBO5, MES, NGL, NTK, NO2, NO3, NH4, Pt.

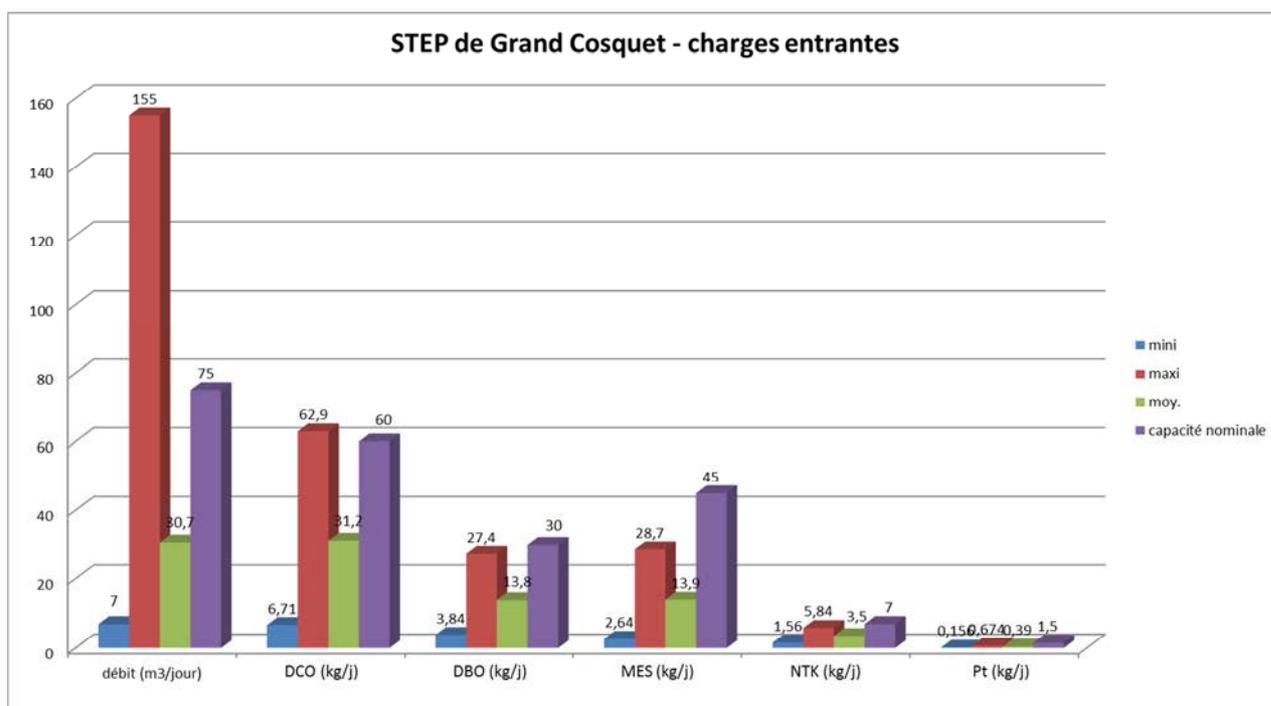
Les débits en entrée et en sortie doivent être relevés au moins une fois par jour (opérationnel depuis fin 2017).

Prière de vous référer au lexique en annexe.

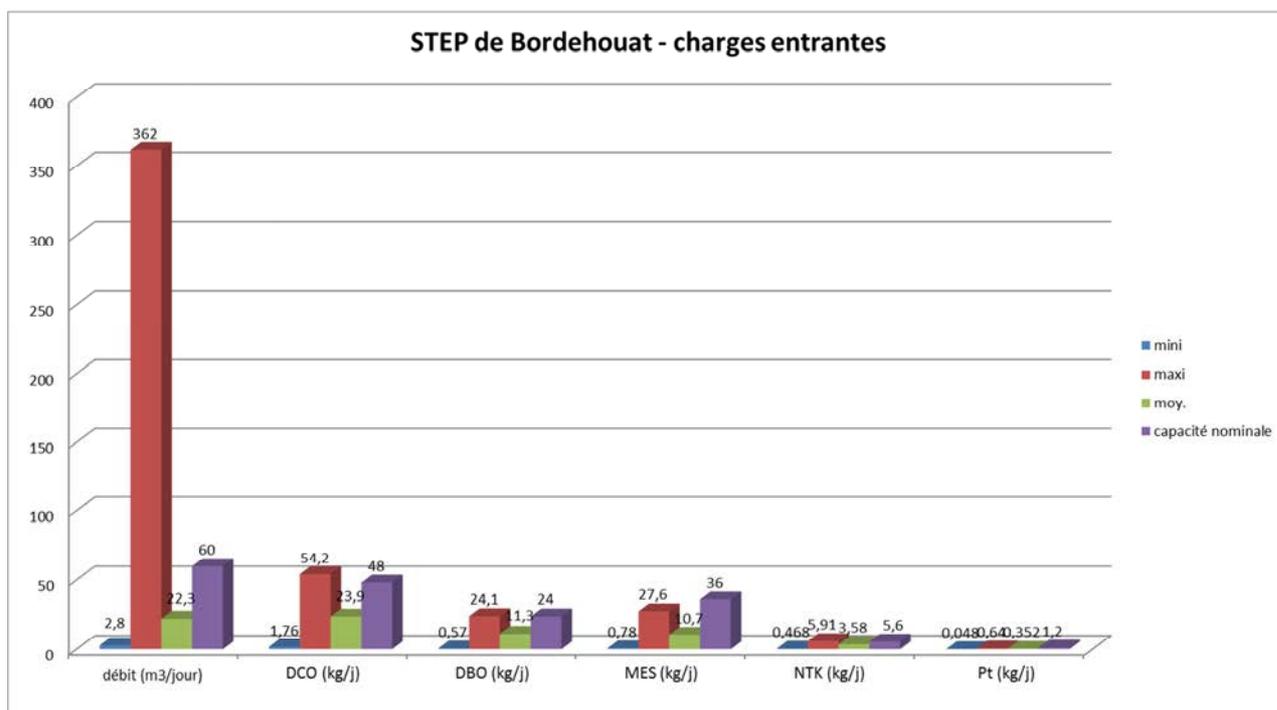
Les résultats de l'auto surveillance sont présentés dans les graphiques suivants.



On atteint 75 % des capacités nominales en moyenne et moins de 68% en période de pointe sur le secteur du bourg de Locmaria. Ce secteur est fortement impacté par les eaux intrusives en période de pluie notamment.



On atteint 52 % des capacités nominales en moyenne sur le secteur du Grand Cosquet. Elles sont ponctuellement atteintes (101%) en période de pointe (sans influence sur la qualité des rejets).



On atteint 50 % des capacités nominales en moyenne sur le secteur de Bordehouat. Elles sont ponctuellement atteintes (113%) en période de pointe (sans influence sur la qualité des rejets).

Les abattements constatés sont les suivants :

	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt
Skeul	100%	100%	100%	100%	100%
Bordehouat	100%	100%	100%	100%	100%
Gd Cosquet	100%	100%	100%	100%	100%
<i>seuils à respecter</i>	<i>60%</i>	<i>60%</i>	<i>50%</i>	<i>/</i>	<i>/</i>

Un abattement de 100 % est observé en l'absence de rejet (évaporation plus importante que les arrivées d'eaux usées) au moment des prélèvements de contrôle réalisés en été et en automne.

Les 3 STEP de Locmaria respectent les contraintes de rejet imposées.

Déversements au milieu naturel lors de la collecte des effluents bruts

41,5 heures (soit moins de 2 jours) de déversements au milieu naturel ont été décomptées au niveau du poste de relevage des eaux usées de Bordehouat (qui alimente la station d'épuration), exclusivement en janvier 2018, lors de la panne électrique générale du 1^{er} janvier 2018.

De même, 12 heures (soit une demi-journée) de déversements au milieu naturel ont été décomptées au niveau du poste de relevage des eaux usées de Borderenne le 1^{er} janvier 2018. Ce poste alimente le poste de relevage du Skeul qui alimente la station d'épuration.

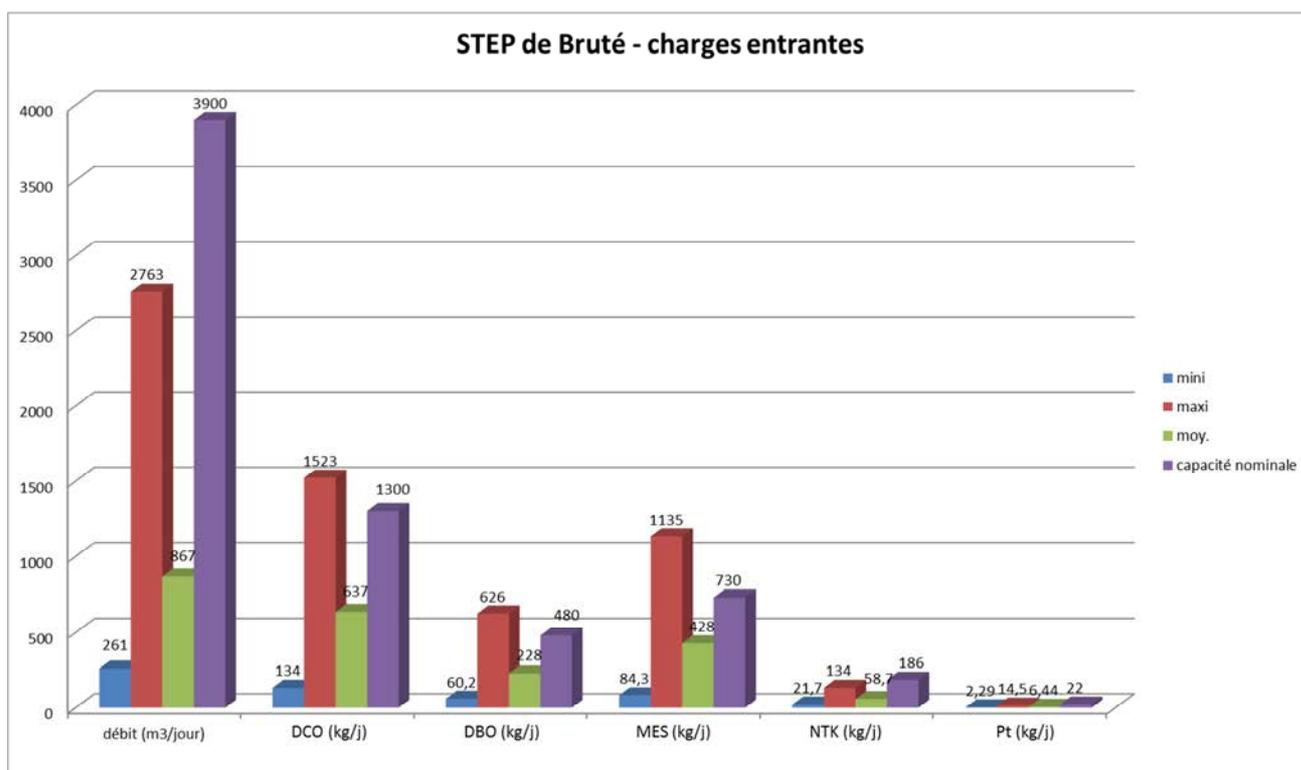
La station de Bruté à LE PALAIS

Pour la station de Bruté, l'exploitant assure, en conformité avec :

- les exigences de l'arrêté ministériel modifié du 21 juillet 2015,
- et de l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2012,

un suivi plus précis avec :

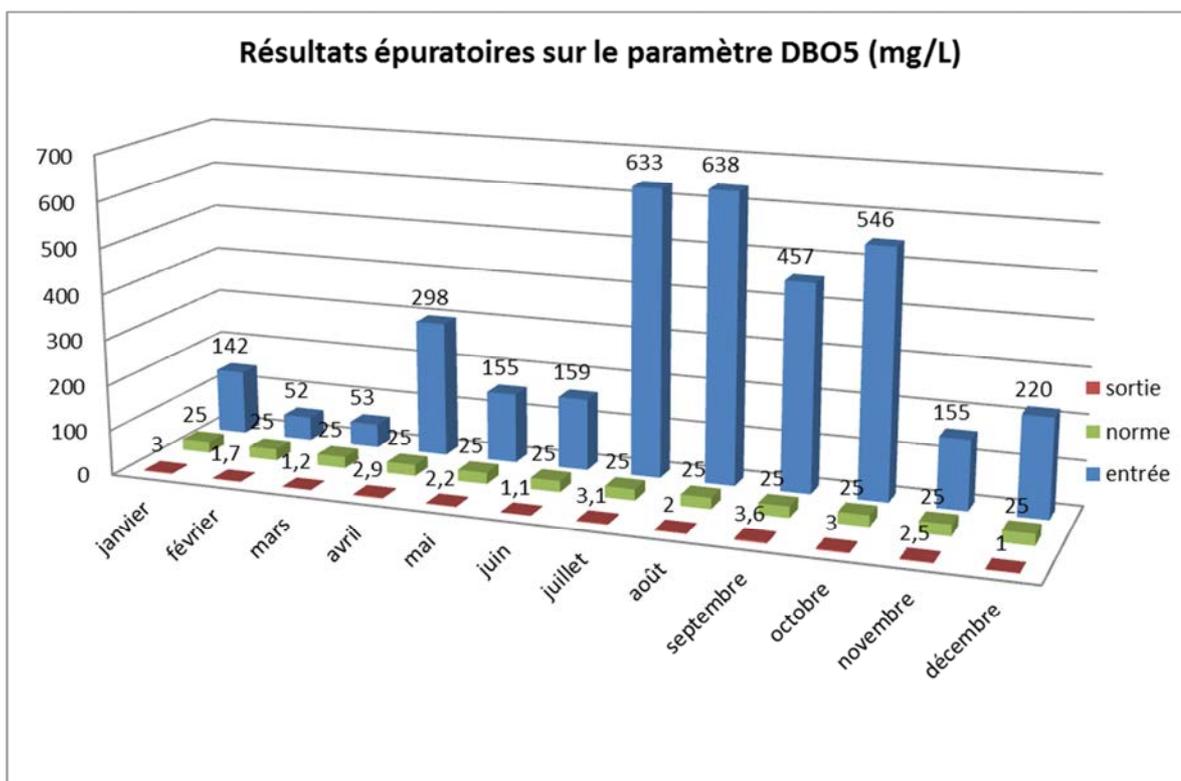
- des relevés journaliers sur les débits entrants et sortants,
- ainsi qu'un prélèvement par mois en entrée et en sortie sur les différents paramètres.



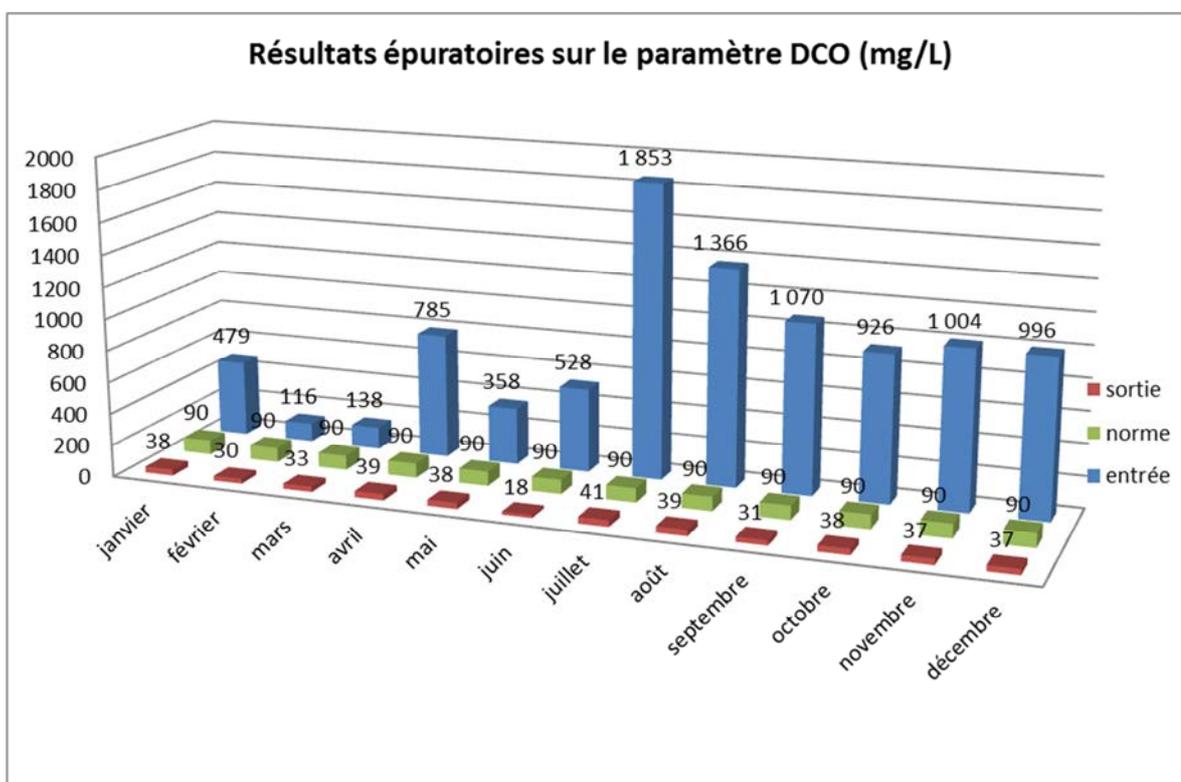
La STEP ne se trouve à aucun moment en situation de surcharge hydraulique (maximum 71 % de sa capacité par temps de pluie).

On constate, qu'en août, la STEP atteint 117 % de sa capacité en charge organique. Cela n'entraîne aucun dépassement des normes de rejet.

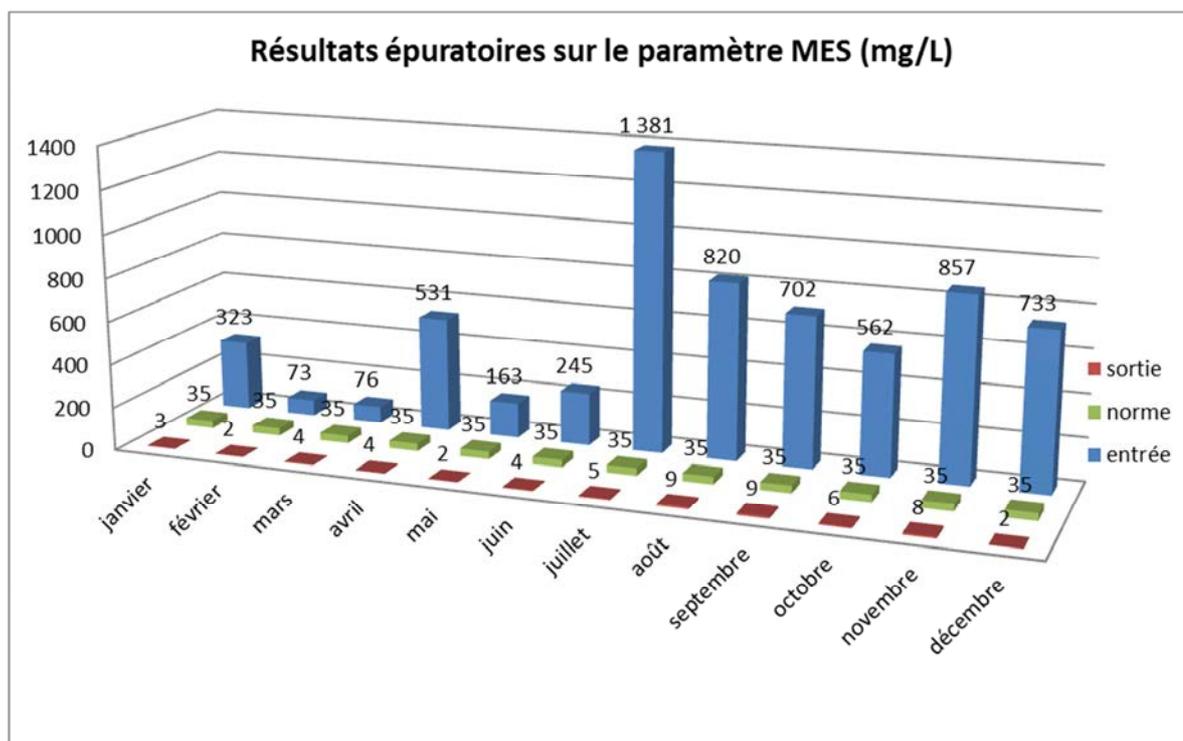
Sur l'année, la STEP de Bruté a fonctionnée en moyenne à 22 % de sa capacité hydraulique nominale et à 48 % de sa capacité organique nominale.



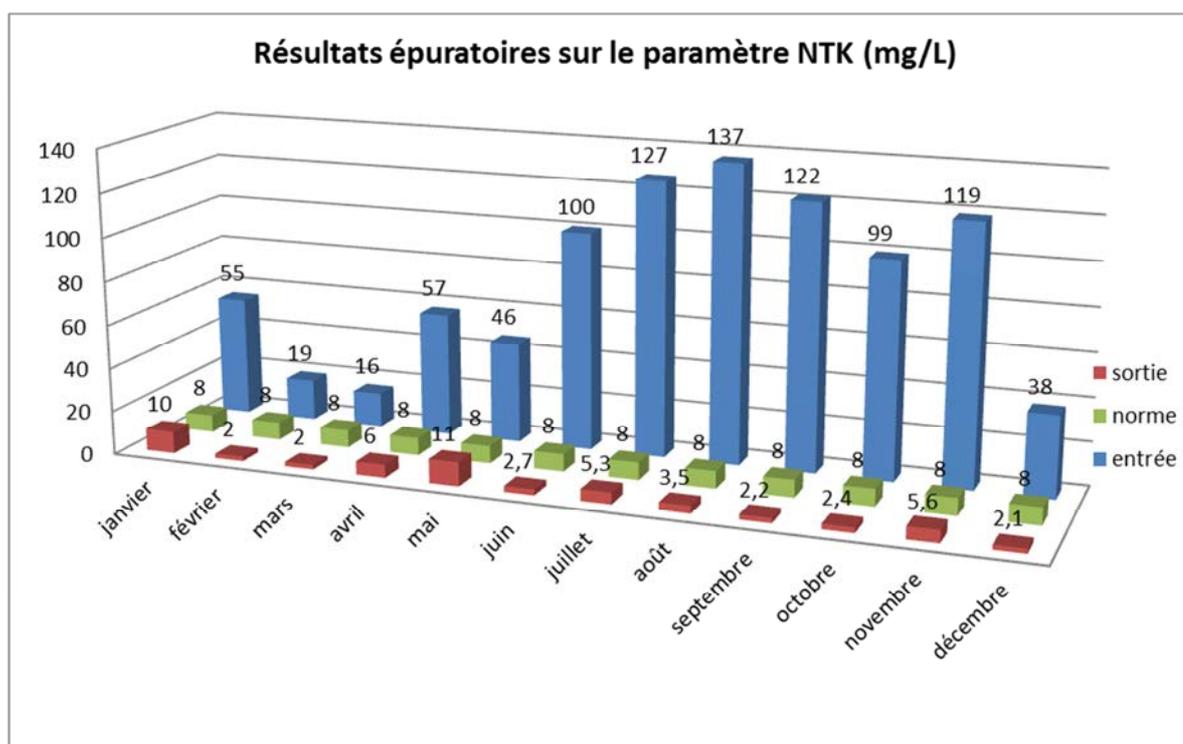
Les concentrations maximales relevées en DBO5 sont situées 85 % sous la norme de rejet et l'abattement minimum est de 97,9 % (minimum 80 % demandé).



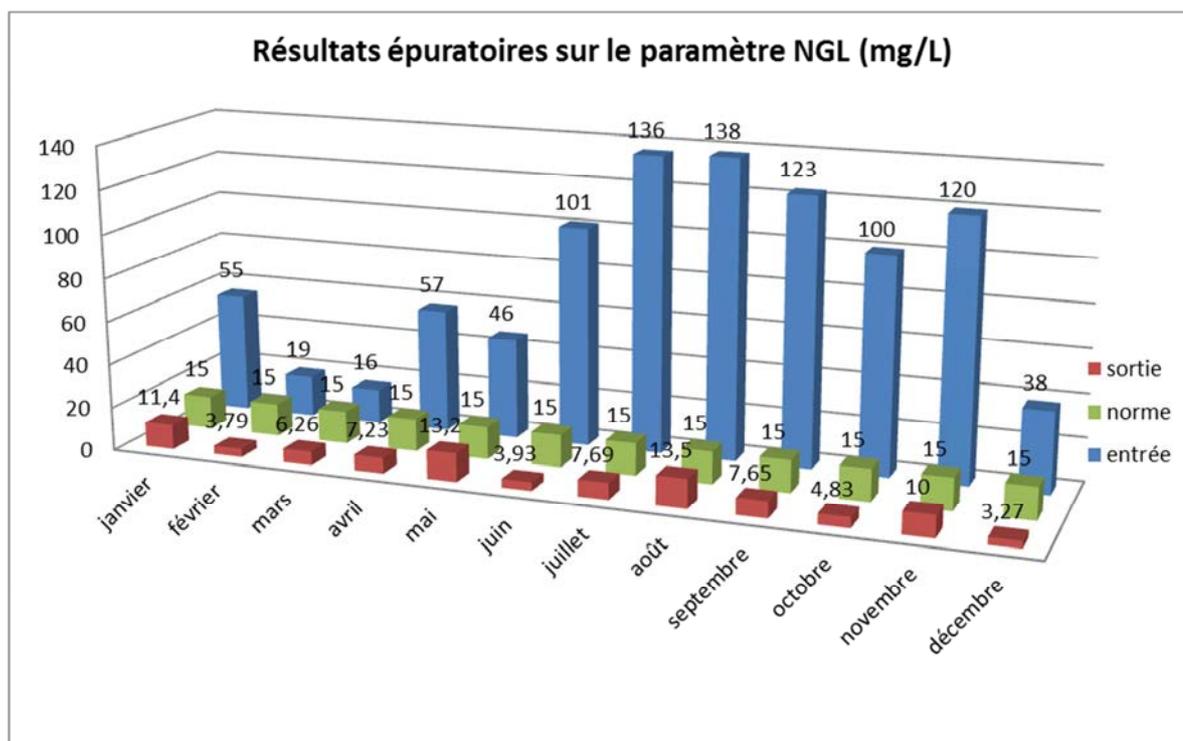
Les concentrations maximales relevées en DCO sont situées 55 % sous la norme de rejet et l'abattement minimum est de 84 % en mars (minimum 75 % demandé).



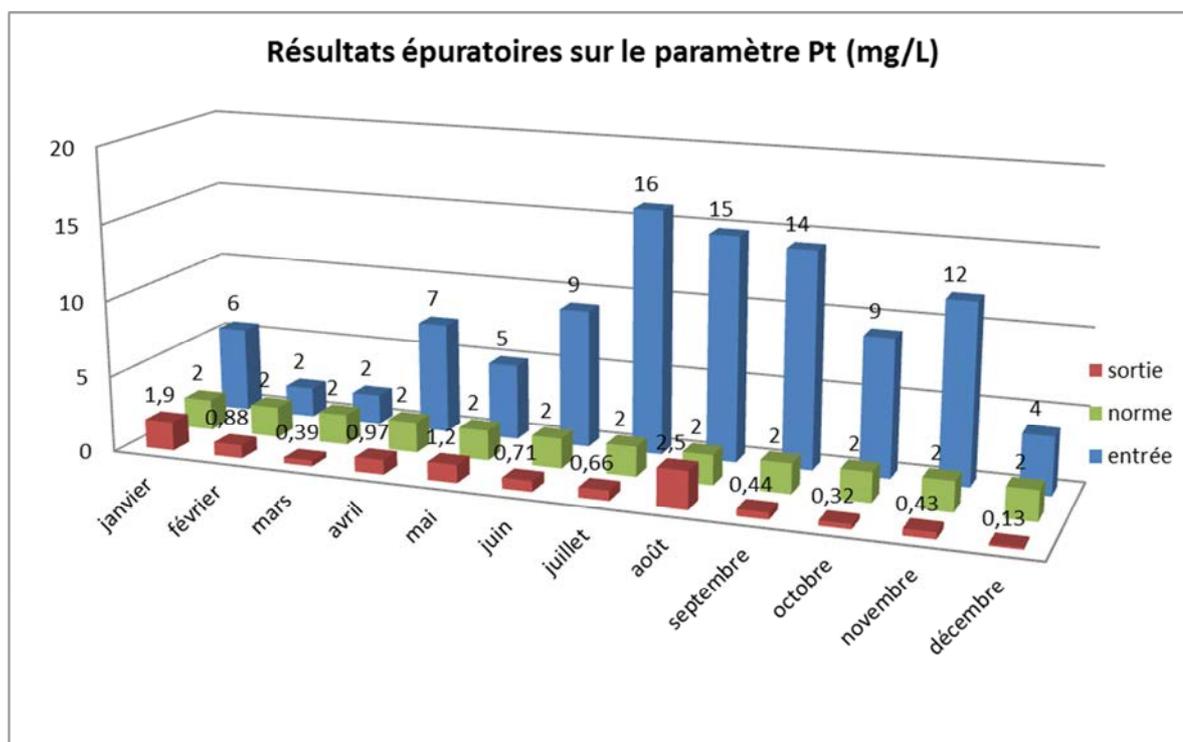
Les concentrations maximales relevées en MES sont situées 74 % sous la norme de rejet et l'abattement minimum est de 96,5 % (minimum 90 % demandé).



Les concentrations relevées en NTK au niveau du rejet dépassent ponctuellement la norme en janvier et mai. La moyenne annuelle est située 43 % sous la norme et l'abattement moyen est de 93,7 % (70 % demandé).



Les concentrations maximales relevées en NGL sont situées 10 % sous la norme de rejet. La moyenne annuelle est située 50 % sous la norme et l'abattement moyen est de 90 % (70 % demandé).



Les concentrations relevées en Pt au niveau du rejet dépassent ponctuellement la norme en août. La moyenne annuelle est située 56 % sous la norme.

On note donc que :

- Les normes de rejet journalières et l'abattement demandés sont respectés sur l'ensemble des prélèvements réalisés sur l'année (pour les paramètres DBO5, DCO et MES),
- Malgré des dépassements très ponctuels, les normes de rejet annuelles et l'abattement demandés sont respectés (pour les paramètres NGL, LTK et Pt).

La STEP de Bruté respecte donc les contraintes de rejet imposées.

Déversements au milieu naturel lors de la collecte des effluents bruts

948 m³ d'effluents (soit moins de 0,3% des volumes entrant sur la station d'épuration de Bruté) ont été déversés au milieu naturel, principalement en décembre 2018, lors d'épisodes pluvieux. Il s'agit de la durée pour l'année 2018 durant laquelle les volumes arrivant sur les postes de relevage de « tête de station ». Les débords se sont effectués à 75% au niveau du poste de relevage des eaux usées du Potager (dans la Saline) et à 25% au de celui de Brénantec à Sauzon.

6451 m³ complémentaires (représentant 2% des effluents entrant sur la station d'épuration de Bruté) ont été déversés au niveau du poste de relevage des eaux usées de Pen Prad (dans la ria de Sauzon), principalement en mars 2018, lors d'épisodes pluvieux. Ce poste alimente ensuite le poste de relevage de Brénantec qui alimente la station d'épuration de Bruté.

Campagne d'épandage

Cette campagne d'épandage annuelle fait l'objet d'un suivi agronomique conforme à la réglementation en vigueur et respectant l'arrêté préfectoral délivré en date du 29 février 2012.

Cette campagne, menée par la SAUR, est réalisée chaque année en collaboration avec une dizaine d'agriculteurs volontaires.

955,5 m³ de boues, représentant 54,25 tonnes de matières sèches, issues du silo de la STEP de Bruté ont été épandues sur un total de 36,8 hectares (soit un rendement de 1,47 tonne de matière sèche à l'hectare). Les épandages ont été réalisés entre le 19 avril et le 28 août 2018.

985 m³ de boues, représentant 98,5 tonnes de matières sèches, issues des lagunes n°2 et 3 de la STEP du Skeul ont été épandues sur un total de 8,54 hectares (soit un rendement de 11,5 tonnes de matière sèche à l'hectare). Cet épandage a été réalisé le 28 mai 2018.

Par ailleurs, 5000 m³ de boues, représentant 93 tonnes de matières sèches, issues des anciennes lagunes ont été épandues sur 67,14 hectares (soit un rendement de 1,39 tonne de matière sèche à l'hectare) entre le 23 et le 28 mai 2018.

Les matières de vidange

La station d'épuration de Bruté est, depuis le 1^{er} juillet 2014, apte à recevoir les matières de vidange des fosses des systèmes d'assainissement non collectif (ou individuels).

1 319 m³ de matières de vidange issues du pompage des fosses ont été dépotés sur la STEP de Bruté sur l'année en 2018, soit environ 78 % de sa capacité (d'environ 1 700 m³).



Les faits marquants de l'exercice

L'expertise sur les ouvrages du poste de relevage (et de la bêche tampon) du Potager s'est poursuivie. Les travaux réalisés en 2018 afin de résoudre les désordres seront pris intégralement en charge par les assureurs des entreprises ayant réalisé ces travaux en 2010.

Le délégataire a réalisé 23 nouveaux branchements sur le réseau d'Assainissement pour la somme de 29 500 Euros, soit une moyenne de 1 280 Euros par branchement. Les tarifs pratiqués sont encadrés par le marché de délégation de service public signé fin 2006.



TITRE 3 ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

Prix du service de l'assainissement

Le prix du service comprend :

- une partie fixe correspondant à l'abonnement
- une partie proportionnelle correspondant à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Grâce à la télé relève, la facturation est réalisée au réel deux fois par an. Il est possible d'être mensualisé.

Les tarifs sont votés par le conseil communautaire chaque fin d'année pour l'année suivante.

Les taxes et autres redevances sont fixées par les organismes concernés.

Les tarifs concernant la rémunération de l'exploitant sont issus du contrat en cours et révisés annuellement conformément à l'article 8.5 dudit traité d'affermage.

Pour 2018, les tarifs étaient les suivants :

	COLLECTIVITÉ	SAUR	Agence de l'eau ⁴
Abonnement	30,00 € HT	93,08 € HT	
Tranche de 0 à 30 m ³	1,00 € ⁵ HT	1,117 € HT	
Tranche de 30 m ³ à 85 m ³	1,00 € HT	1,117 € HT	0,18 € HT
Tranche de 85 m ³ à 120 m ³	1,50 € HT	1,117 € HT	
Tranche > 85 m ³	2,00 € HT	1,117 € HT	

Pour une facture référence de 120 m³ le coût de l'assainissement était de **457,84 € TTC** en 2018 soit une augmentation de 0,9 % par rapport à 2017, du fait de l'actualisation automatique de la rémunération du délégataire et d'un avenant en lien avec la mise en service des nouvelles stations d'épuration de Bangor.

⁴ Lutte contre la pollution

⁵ Un tarif dit « d'usage indispensable de l'eau » a été mis en place sur les 30 premiers m³ consommés par les résidents principaux et s'élève 0,5 Euros du m³, soit 441,34 Euros TTC pour 120 m³.

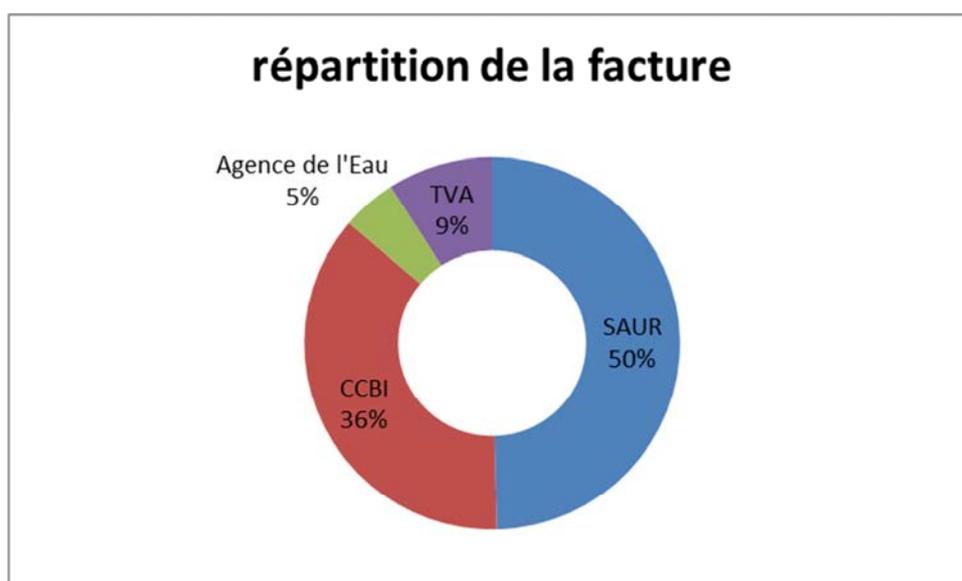
Le coût moyen du m³ assaini en 2018 est de 3,82 € soit 0,38 centime par litre.

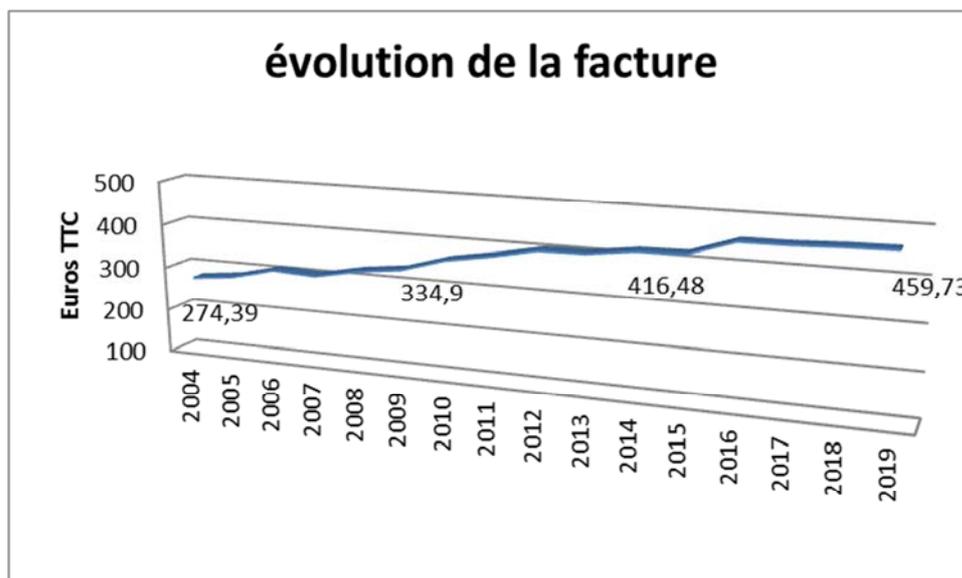
Ce coût est relativement élevé en matière d'assainissement :

- 98 centimes/m³ plus élevé qu'à Houat ou Hoëdic,
- 37 centimes/m³ plus élevé qu'à l'île aux Moines ou Arz,
- mais 31 centimes/m³ moins élevé que sur l'île d'Yeu (en 2016).

La répartition de la facture de l'assainissement collectif entre les différents acteurs s'établit ainsi :

Année	CCBI	SAUR	Agence de l'Eau	TVA	TOTAL TTC
2017	172,5	218,27	21,60	41,24	453,61
2018	167,5	227,12	21,60	41,62	457,84
Variation	- 2,9%	+ 4,1%	-	+ 0,9%	+0,9%
2019	167,5	232,44	18	41,8	459,74





L'évolution de la facture sur dix ans est de + 37 %.

L'augmentation entre 2008 et 2012 est principalement imputable aux besoins de financement des investissements planifiés dans le cadre du schéma directeur approuvé fin 2008. La somme prélevée sur les usagers, par la collectivité, est ainsi passée de 180 000 €uros en 2007 à 430 000 €uros en 2012 (stable depuis).

L'évolution du coût depuis 2015 est principalement liée à l'augmentation de la rémunération du délégataire afin qu'il puisse exploiter, dans de bonnes conditions, les nouvelles installations créées (PR du Potager, PR de Pen Prad, STEP de Bruté, STEP de Bangor extensions et PR sur les secteurs de Kerdenet, Antoureau, Caspern, Borgrouager, ...). La somme prélevée sur les usagers, par le délégataire, est ainsi passée de 420 000 Euros en 2014 à 618 000 Euros en 2018.

Le montant total appelé en 2018 auprès des usagers du service sera donc, si l'on tient compte des 45 000 Euros prélevés par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, de 1 101 500 Euros HT.



TITRE 4 FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Travaux engagés au cours de l'exercice

Au cours de l'année 2018, les présentes dépenses d'investissement ont été engagées :

Objet des dépenses	Montant des dépenses TTC
Frais d'études	
<i>Maîtrise d'œuvre STEP Bangor/Locm.</i> 11 004,78 €	
<i>Maîtrise d'œuvre équipement PR/STEP</i> 5 230,76 €	
<i>Autres (contrôle technique, sécurité, ...)</i> 6 535,20 €	22 770,74 €
Équipement des PR et STEP en débitmètres et détection/mesure de surverse	209 449,09 €
Construction de la STEP du bourg de Bangor	17 028,52 €
Construction de la STEP du Petit Cosquet	15 051,25 €
Réhabilitation des 3 STEP de Locmaria	60 090,84 €
Total de l'exercice	324 390,44 €

Frais de fonctionnement du service

Au cours de l'année écoulée, les frais de fonctionnement s'établissent à :

Objet	Montant HT
Frais de personnel	18 824,65 €
Honoraires (SATESE)	1 150,00 €
Honoraires (SCE – étude diagnostic des réseaux)	38 805,50 €
Honoraires (EF Etudes – MàJ zonage assainissement)	2160,00 €
Honoraires (Richer et associés – frais d'avocats)	2664,00 €
Créances admises en non-valeur	2500,00 €
Subventions (CPIE)	1050,00 €
Autres (frais de siège, téléphone, affranchissement)	5387,03 €
Montant des frais de fonctionnement du service	72 541,18 €
<i>Curage à blanc de la lagune n°2 – lagunes de Bruté</i>	<i>36 682,80 €</i>

Ces dépenses concernent de la rémunération du personnel affecté au service (hors personnel SAUR), l'adhésion au SATESE qui assure un suivi de l'exploitation des STEP, les honoraires liés aux études (et frais d'avocats), les frais divers (siège CCBI notamment), les créances admises en non-valeur et une subvention au CPIE pour la sensibilisation à l'environnement (visites de STEP).

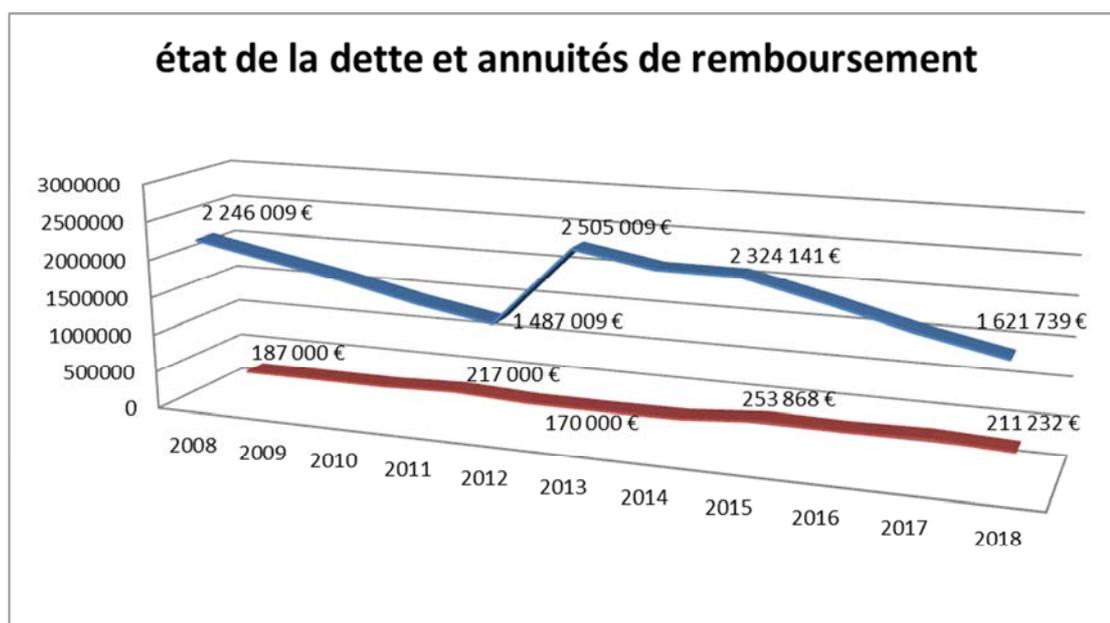
On note une participation exceptionnelle, pour la seconde et dernière année, au curage à blanc des lagunes de Bruté (épandage des boues en agriculture) suite à leur désaffectation en 2013.

À ces charges, il convient d'ajouter 7 200 €uros de titres annulés (participation au raccordement reversées aux pétitionnaires suite à l'annulation de permis de construire).

État de la dette

	2017	2018
Encours de la dette au 31 décembre	1 830 615,23 €	1 621 738,69 €
Remboursement au cours de l'exercice	281 857,05 €	232 245,08 €
Capital	256 604,82 €	211 231,81 €
Intérêts	25 252,23 €	21 013,27 €

L'évolution de la dette est en régression (d'environ 12 % par an) depuis le recours à l'avance forfaitaire (consentie sans intérêts) octroyée par l'Agence de l'eau pour financer la nouvelle STEP de Bruté (et les travaux d'extension des réseaux sur les villages de Kerdenet et Antoureau) en 2013 et 2014. Les travaux réalisés depuis (et notamment la construction des nouvelles STEP de Bangor en 2017) ont été financés sans recours à l'emprunt.



Amortissements réalisés

Le montant de la dotation aux amortissements passe de 597 894 € à 618 173 € (en lien avec la mise en amortissement de travaux récemment achevés : Caspern, STEP de Bangor). **Il s'agit d'une charge de fonctionnement et d'une recette d'investissement.**

Les reprises sur subventions s'établissent à 261 184 € (contre 275 192 € en 2017). **Il s'agit d'une recette de fonctionnement et d'une charge d'investissement.**

Recettes du service

Les recettes sont assurées par :

- la redevance « assainissement collectif » prélevée sur la facture d'eau pour les abonnés raccordés (ou qui auraient dû se raccorder) au réseau public d'assainissement des eaux usées ;
- la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) à la charge des nouveaux abonnés, suite à une nouvelle construction ou au raccordement d'un village ;
- le paiement, par le propriétaire vendeur, du contrôle obligatoire de conformité de branchement (information de l'acquéreur) ;
- les subventions (pour travaux) versées par le Conseil général du Morbihan et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Pour l'année 2018, les recettes s'établissent à :

Origine	Somme perçue
Redevance perçue au cours de l'année	421 448,17 €
Participation au raccordement (PFAC)	63 975,00 €
Contrôle de vente	25 938,00 €
Subvention de fonctionnement (études) – Agence de l'Eau	16 400,00 €
Produits divers de fonctionnement	17 222,93 €
Subventions sur travaux de l'Agence de l'Eau	200 800,00 €
Montant total des recettes	745 784,10 €

Équilibre des comptes

Les situations (à fin 2018) sur les sections de fonctionnement et d'investissement sont :

- excédentaire en fonctionnement,
- déficitaire en investissement (malgré un résultat positif en 2018).

fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
dépenses (de l'année)	305 289,22 €	422 359,24 €	547 293,63 €	676 154,81 €	666 883,51 €	662 734,32 €	683 374,36 €	787 021,39 €	
recettes (de l'année)	521 849,26 €	607 317,47 €	618 865,24 €	740 562,74 €	882 907,81 €	889 587,07 €	902 461,68 €	805 967,97 €	situation
<i>résultat</i>	216 560,04 €	184 958,23 €	71 571,61 €	64 407,93 €	216 024,30 €	226 852,75 €	219 087,32 €	18 946,58 €	238 033,90 €
investissement	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
dépenses (de l'année)	506 319,03 €	583 609,77 €	4 887 989,42 €	1 138 346,60 €	2 119 773,48 €	1 255 947,99 €	2 540 115,09 €	809 357,91 €	
recettes (de l'année)	969 768,28 €	1 027 422,96 €	4 624 925,07 €	1 272 654,38 €	1 831 084,83 €	1 396 555,64 €	2 259 349,92 €	885 613,52 €	situation
<i>résultat</i>	463 449,25 €	443 813,19 €	-263 064,35 €	134 307,78 €	-288 688,65 €	140 607,65 €	-280 765,17 €	76 255,61 €	-61 619,84 €

L'excédent sur la section de fonctionnement pourra être appelé à rétablir la situation sur la section d'investissement (fortement mise à contribution en 2017 avec la construction des nouvelles STEP de Bangor).

Prévisions des travaux en 2019

Programme d'études

Désignation	Enveloppe prévisionnelle
Maîtrise d'œuvre – STEP de Bangor et de Locmaria – solde	5 880 €
Maîtrise d'œuvre – rue du Calvaire	16 500 €
Maîtrise d'œuvre – petites opérations diverses	4 350 €
Montant des investissements programmés en études	26 730 €

Travaux

Désignation	Enveloppe prévisionnelle
STEP de Bangor et de Locmaria (création de deux stations d'épuration et réhabilitation de trois stations d'épuration) – solde	17 475 €
Réhabilitation des réseaux – rue du Calvaire à Sauzon (1 ^{ère} moitié)	330 000 €
Travaux divers	87 000 €
Montant des investissements programmés en travaux	434 475 €



TITRE 5

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

L'article 129 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, précisé par le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement, rend désormais obligatoire la publication de ces indicateurs sur le site de l'observatoire des services (<http://www.services.eaufrance.fr/>). Ces indicateurs de performances ont été transmis pour un contrôle par les autorités compétentes. Vous pouvez également trouver leur définition et mode de calcul sur la page <http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs>.

Indicateurs descriptifs des services

Code	Indicateur de performance	résultat
D.201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par le réseau collectif	5396
D.202.2	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	5
D.203.0	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (en tonnes de matière sèche)	269,4
D.204.0	Prix TTC du mètre cube du service pour 120 m ³ (2019)	3,83 €

L'estimation du nombre d'habitants desservis peut apparaître faible au vu :

- de la capacité épuratoire (11 850 équivalents habitants) mais il ne faut pas oublier que le service public doit traiter les eaux usées des hôtels, restaurant et autres campings raccordés au réseau,
- de la population DGF (9 349 habitants) mais il est important de rappeler que plus de 2 700 habitations ne sont pas raccordées au réseau (installations d'assainissement autonomes/individuelles).

Cinq établissements « industriels » ont une autorisation de rejet encadrée par une convention spéciale : l'abattoir, le centre d'enfouissement des déchets, l'hôpital, la thalasso et la blanchisserie.

Les quantités de boues curées proviennent pour 64 % de la STEP de Bruté et pour 36% de la STEP du Skeul.

Il n'y a pas d'augmentation notable du prix au m³ entre 2018 et 2019 (+ 1 ct ou + 0,3 %).

Si l'on ajoute le prix de production et distribution d'eau potable (2,72 € TTC/m³), le montant payé, en 2019, par un foyer, pour 120 m³ consommés, sera de 6,55 € TTC/m³.

	AEP		EU		
	Eau Morbihan + SAUR	CCBI	SAUR		
abonnement	75	30	95,28		
30	47,7	30	34,30	30	
70	116,9	55	62,88	55	
20	33,4	52,5	40,02	35	
Agence Eau	36		18		
total HT	309,00		417,98		
		726,98			
total TTC	326,00		459,78		
		785,78			
	en 2019	6,55	Euros/m ³		

Indicateurs de performance du service

Code	Indicateur de performance	2017	2018
P201.1	Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées	98,14%	98,41%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (sur 120)	65	65
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration et évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créances (en Euros/m3)	0,011 €	0,000 €
P251.1	Taux de débordement des effluents chez les usagers (pour 1000 habitants)	0,00	0,00
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	1,2	1,7
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,39%	0,21%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100,0%	100,0%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (sur 120)	30	20
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la Collectivité (en années)	3,2	7,0
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,45%	0,65%
P258.1	Taux de réclamation pour 1000 abonnés	0,88	0,00

L'indice de connaissance des réseaux est à améliorer :

- notamment sur des informations complémentaires non entièrement disponibles (profondeur/altimétrie, année/période de pose, repérage/nombre de branchements),
- sur la mise en place de procédures de mises à jour de ces plans (en intégrant toutes les opérations d'entretien, d'inspection et de réparation ponctuelles/courantes),
- sur la mise en place d'un programme pluriannuel d'auscultation (et de renouvellement).

La conformité de la collecte des effluents, des équipements d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration sont désormais atteintes (notamment grâce aux équipements d'autosurveillance déployés fin 2017 et remontées d'informations associées).

Le taux de renouvellement des réseaux recule car les travaux réalisés depuis trois ans ont surtout porté sur des extensions de réseaux et les stations de traitement. La mise en œuvre du schéma directeur 2019-2030 permettra la réalisation de travaux de renouvellement à court/moyen terme.

L'ensemble des stations d'épuration respectent les normes de rejet, tout au long de l'année.

La durée d'extinction de la dette augmente du fait de la dégradation ponctuelle du résultat 2018 en section de fonctionnement.

Définitions

Ci-dessous sont précisées ou rappelées les définitions de base qui permettent d'apprécier les débits et les pollutions à traiter.

L'équivalent habitant (EH) est défini comme étant une personne rejetant une pollution de 60 g de DBO5 par jour.

La pollution à traiter s'exprime au travers de divers paramètres qui viennent compléter l'indicateur de pollution « DBO5 ».

Les paramètres physico-chimiques

1. Les matières en suspension (MES)

Ce sont tous produits qui ne sont pas solubles dans l'eau, ou complètement dissous et qui sont transportés par les eaux usées.

Il est considéré qu'un équivalent habitant rejette 90 g par jour de matières en suspension.

2. La demande biochimique en oxygène (DBO5)

Ce paramètre représente la quantité d'oxygène nécessaire pour assimiler les matières biodégradables présentes dans les eaux usées. Elle permet d'évaluer les matières biodégradables présentes dans les eaux. Cette mesure demande 5 jours pour conduire à un résultat. On l'appelle donc aussi DBO5.

La directive européenne du 21 mai 1991 a fixé cette valeur à 60 g par jour et par habitant.

3. La demande chimique en oxygène (DCO)

La DCO est la quantité d'oxygène consommée par les matières oxydables existantes dans l'eau par processus chimique. Pour ce paramètre, il n'y a pas de valeur imposée. En fait il dépend des graisses et chlorures présents dans l'effluent.

Les observations courantes montrent des valeurs de 100 à 130 g/jour et par habitant.

4. L'azote (NGL)

Ce paramètre est défini par l'ammonium (NH₄), l'azote Kjeldahl (NTK), et les nitrates (NH₃)

- L'ion ammonium correspond à la forme réduite de l'azote. Ce composé azoté est caractéristique des eaux résiduaires où il est associé à l'azote organique. Dans des conditions d'oxygénation normale, cet élément est oxydé en nitrites puis en nitrates.
- L'azote Kjeldahl mesure l'azote organique et l'azote ammoniacal. C'est une valeur importante pour la protection du milieu aquatique car sa transformation détruit l'équilibre biologique à l'aval du rejet.
- forme finale de l'oxydation de l'azote, les nitrates sont des éléments nutritifs pour les végétaux

Il est considéré qu'un équivalent habitant rejette 15 g par jour de NTK.

5. Le phosphore (Pt)

Cet élément est contenu naturellement dans les eaux usées et provient pour partie des détergents et pour partie du phosphore métabolique.

L'arrêté du 9 décembre 2004 modifié, fixe la valeur de 4 g de phosphore total par équivalent habitant.

En réalité suivant les mesures faites cette quantité varie de 2 à 4 g.

6. Les matières grasses (MEH)

Ce paramètre important pour le traitement n'a pas de valeur définie réglementairement. Les observations faites montrent des valeurs comprises entre 16 et 18 g de matières grasses par habitant et par jour. Cette quantité influe sur la DCO et donc sur la quantité d'oxygène à fournir pour l'éliminer.

Les paramètres microbiologiques

Les eaux usées sont chargées en germes, pathogènes ou non, issus de la flore intestinale de l'homme.

Ces germes sont suivis par trois indicateurs :

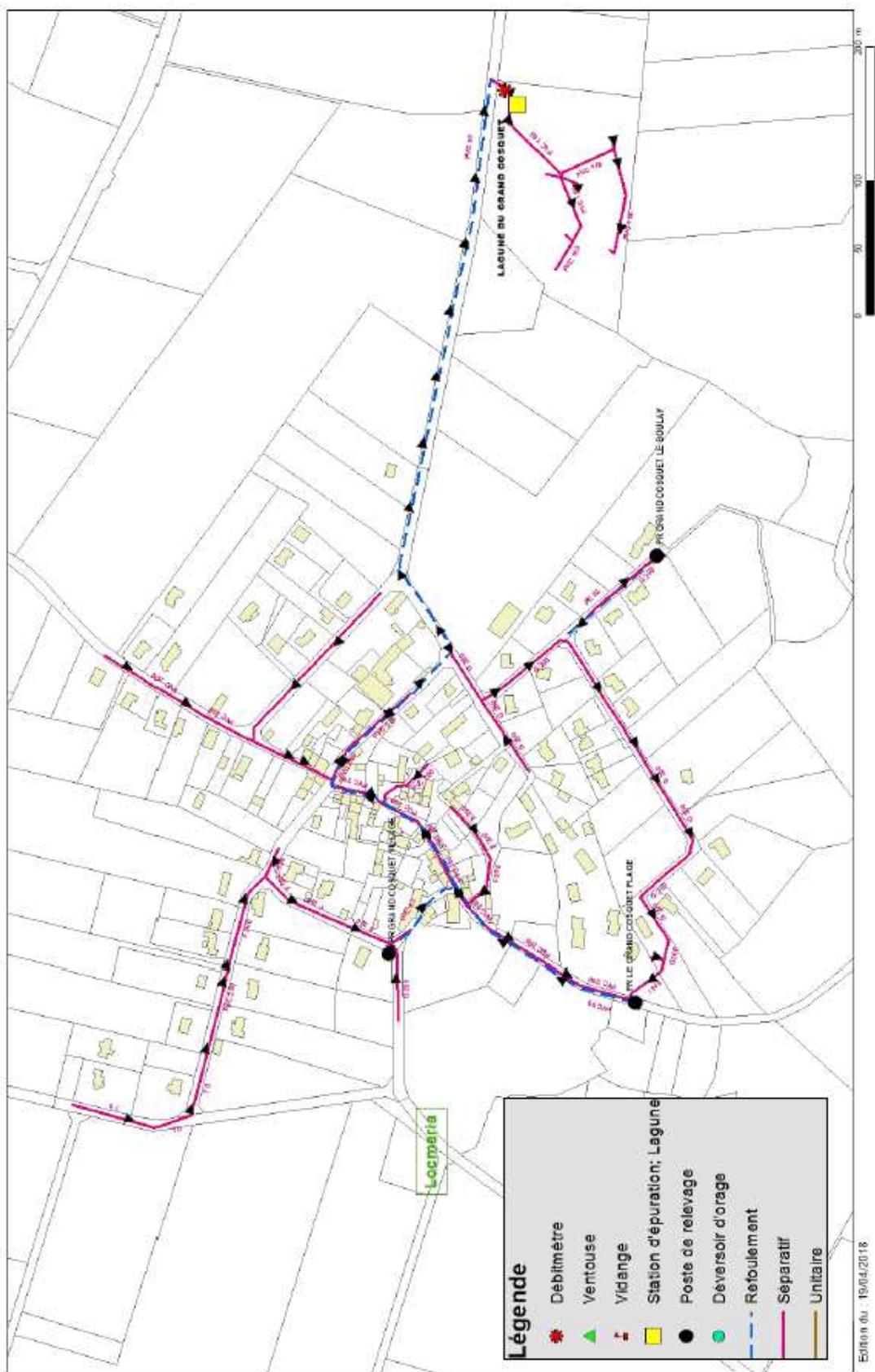
- l'Escherichia Coli : la concentration varie de $7,5 \cdot 10^4$ à $2,4 \cdot 10^6$ / 100 ml.
- les coliformes totaux : leur concentration varie de $7,7 \cdot 10^5$ à $2 \cdot 10^8$ / 100 ml.
- Les streptocoques fécaux : leur concentration varie de $2,4 \cdot 10^5$ à $1,1 \cdot 10^6$ / 100 ml.

Principe de fonctionnement des réseaux

Les plans de principe des réseaux sont détaillés ici :

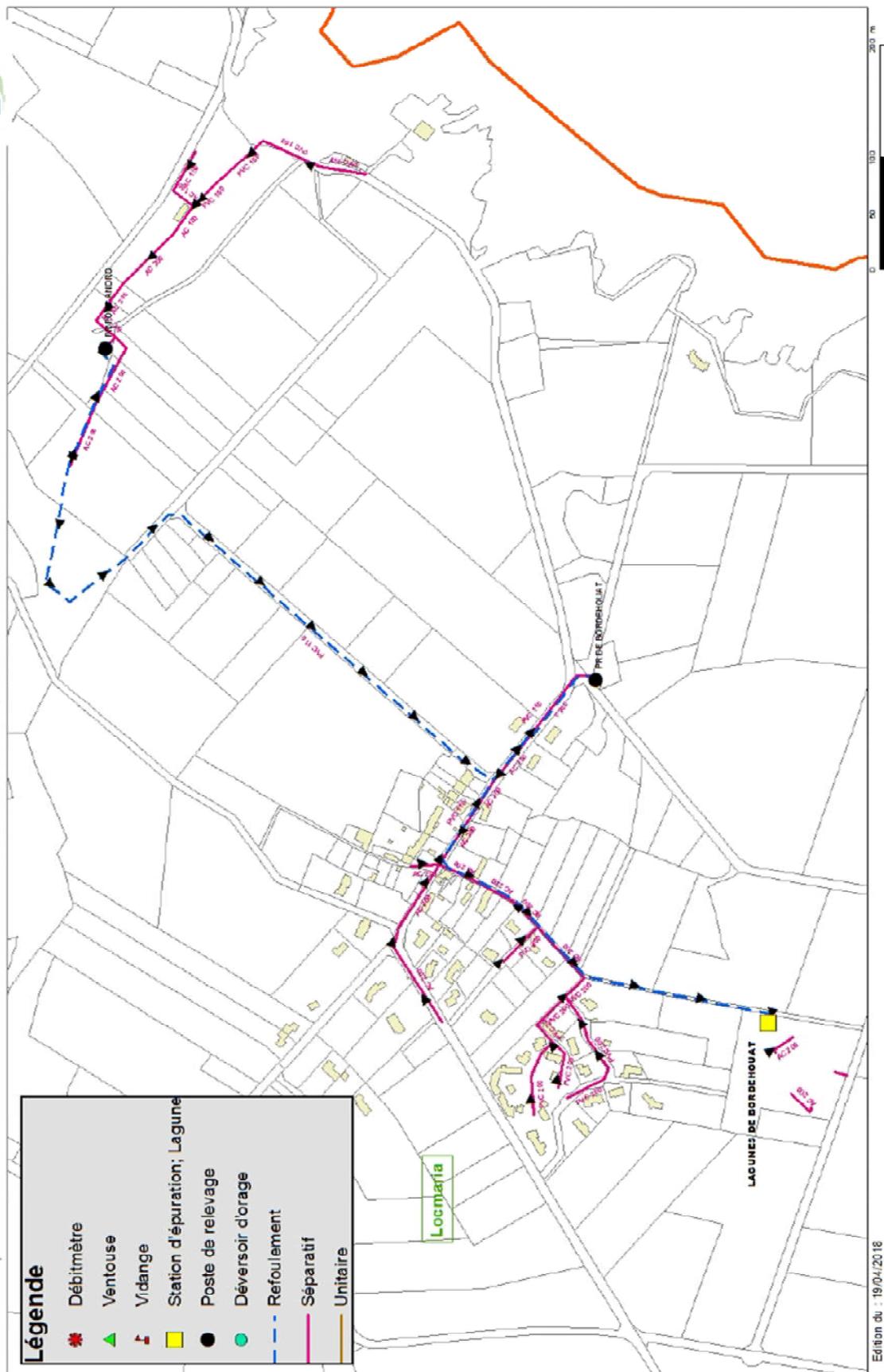


Communauté de Communes DE BELLE ÎLE EN MER-ASSAINISSEMENT
BASSINS VERSANTS LAGUNE DU GRAND COSQUET "LOCMARIA"
Schéma du réseau d'Eaux Usées



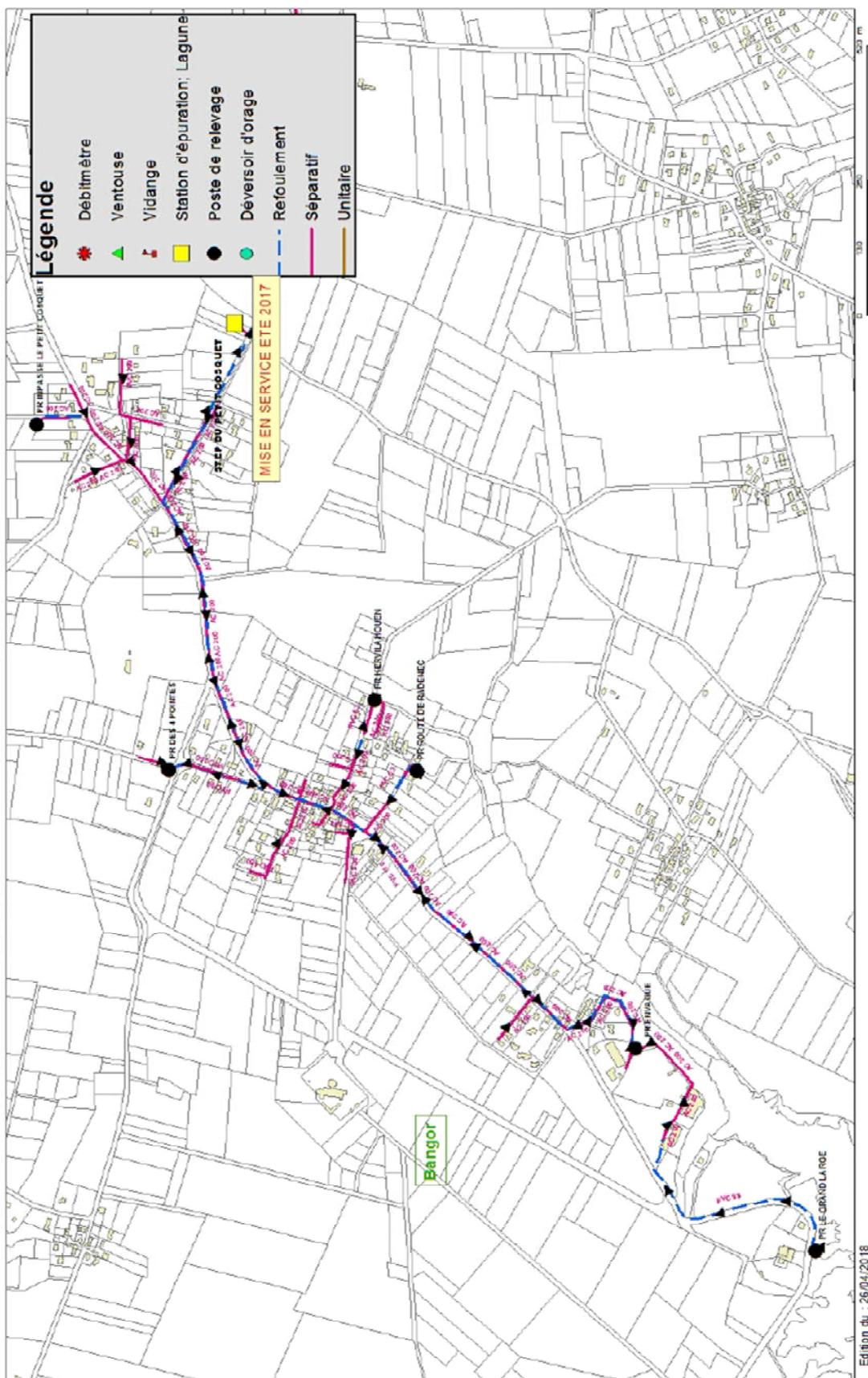


Communauté de Communes DE BELLE ÎLE EN MER-ASSAINISSEMENT
BASSINS VERSANTS LAGUNE DE BORDEHOUAT "LOCMARIA"
Schéma du réseau d'Eaux Usées





Communauté de Communes DE BELLE ÎLE EN MER-ASSAINISSEMENT
BASSINS VERSANTS STEP PETIT COSQUET "BANGOR"
 Schéma du réseau d'Eaux Usées

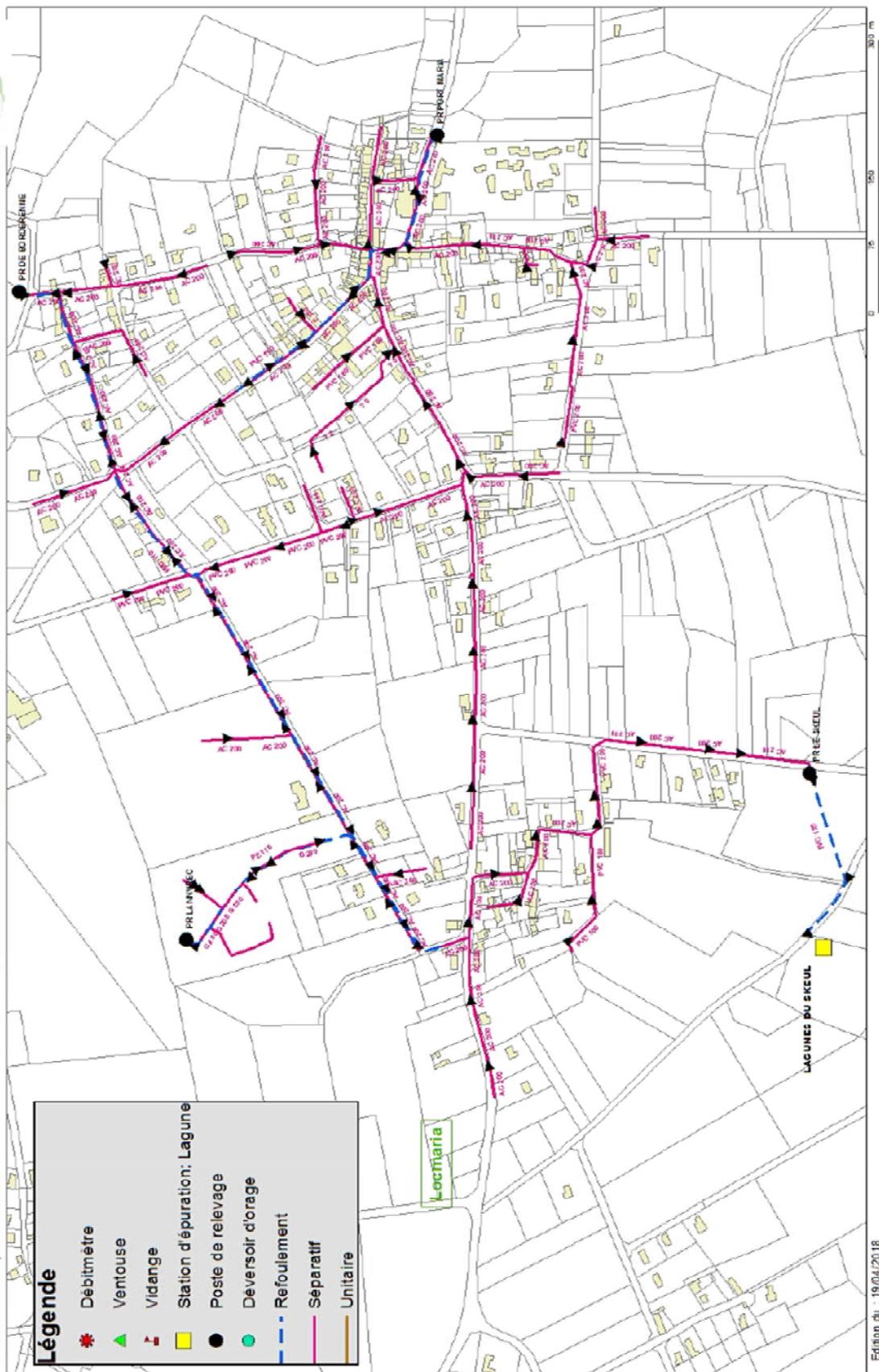


Edition du : 26/04/2018



Communauté de Communes DE BELLE ÎLE EN MER-ASSAINISSEMENT
BASSINS VERSANTS LAGUNE DU SKEUL "LOCMARIA"

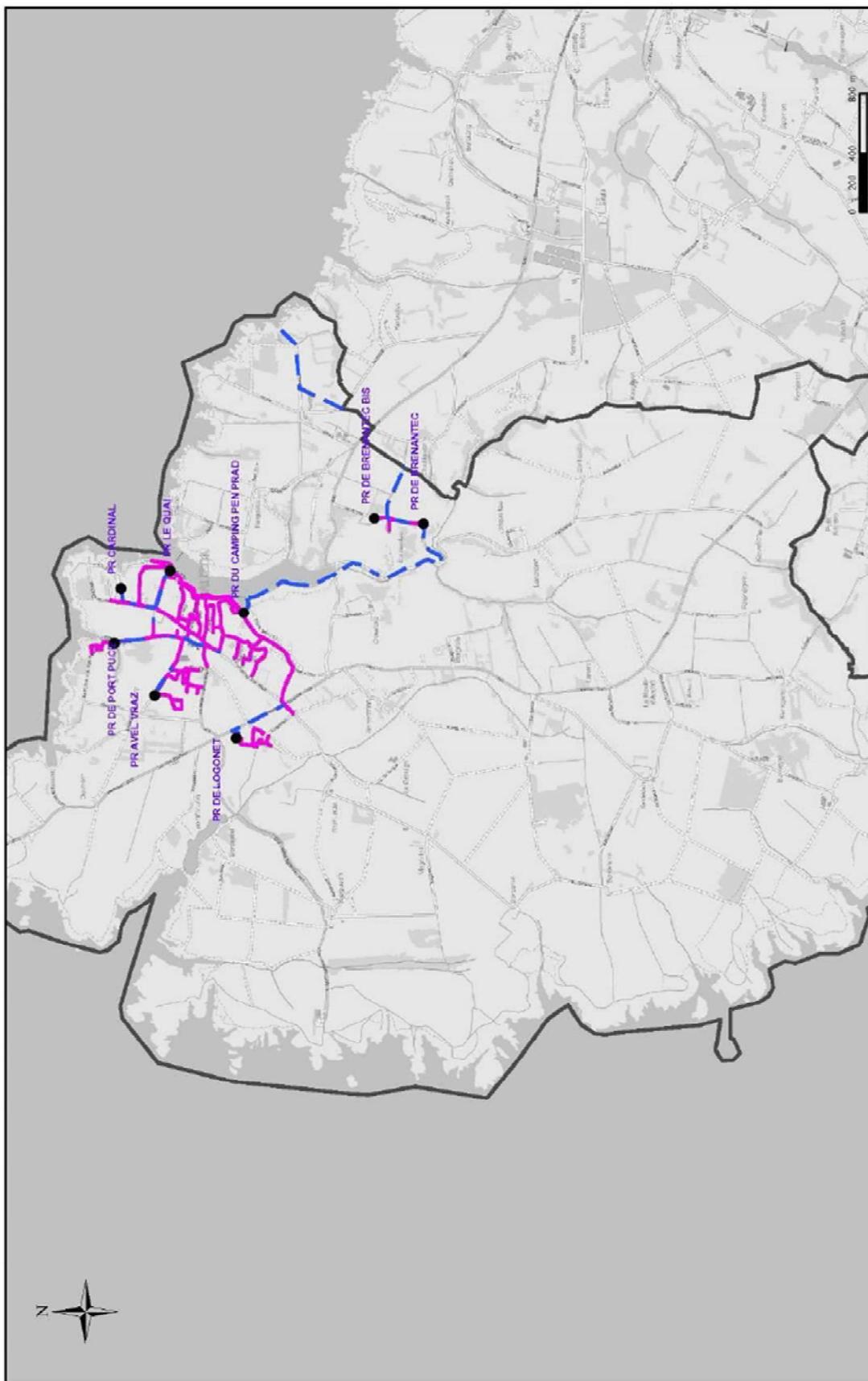
Schéma du réseau d'Eaux Usées





BELLE ÎLE EN MER Plan du réseau d'eaux usées de Sauzon

-  Station d'épuration
-  Relèvement
-  Lagune
-  Séparatif
-  Poste de relèvement
-  Unitaire





BELLE ÎLE EN MER Plan du réseau d'eaux usées de Le Palais

- Station d'épuration
- Refoulement
- Lagune
- Séparatif
- Poste de relevage
- Unitaire

